

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité de boîtes à œufs (format 6, 10 et 12)



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Huhtamaki Molded Fiber
	Date de la demande	Juillet 2016
	Dénomination	Greenest 6, 10 ou 12
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Produits alimentaires : œufs
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Boîte à œufs
	Dimension (cm)	-
	Masse vide	De 45,05 g à 55,40 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Fibres cellulosiques (51%) et herbe (49%)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Echantillon non imprimé
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE ¹	
	Papier-carton	100 %
	Plastique	-
	Encre	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
	AVIS REFERENTS	
	Avis Technique n°59	

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.
- Conformément à l'avis général sur les nouveaux matériaux (AG n°1), la présence de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion de ce type de fibres de cellulose entre elles constitue un critère majeur d'évaluation de la recyclabilité : dans le cas présent, en absence de ce type de liant, l'emballage reste parfaitement défibrable et donc, a priori, recyclable.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

La barquette étudiée ne contient pas de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion des fibres de cellulose entre elles. Par conséquent, l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de recyclage papetier.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette barquette au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Dans le cas où le support serait imprimé, le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'utiliser des encres à base d'eau ou d'huiles végétales et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances ;
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

Afin d'améliorer un rendement fibreux qui reste moyen, le CEREC recommande de broyer plus finement l'herbe.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la boîte à œufs dans le bac destiné aux emballages recyclables.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Elise TILLY



Gérard LASSERRE